

14. **DEMANDE EGALEMENT** au Secrétaire général de présenter un rapport sur cette question à la prochaine session du Conseil.

AHG/Dec.138 (XXXV)

Décision relative au Centre régional des Nations Unies sur la Paix et le Désarmement en Afrique

La Conférence :

1. **PREND NOTE** des progrès réalisés depuis sa 34^{ème} session ordinaire dans le cadre des efforts tendant au renforcement des activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ;
2. **SE FELICITE** de la nomination d'un Directeur du Centre par le Secrétaire général de l'ONU ;
3. **REAFFIRME SON APPUI ENERGIQUE** à la revitalisation du Centre et souligne la nécessité de lui fournir les ressources nécessaires au renforcement de ses activités et à l'exécution de ses programmes ;
4. **REAFFIRME EGALEMENT** la nécessité d'instaurer une collaboration étroite entre le Centre et le mécanisme de l'OUA pour la Prévention, la Gestion et le Règlement des conflits, d'une part, ainsi qu'entre le Centre et les organisations sous-régionales œuvrant dans le domaine de la paix, de la sécurité et du développement, d'autre part ;
5. **INVITE A NOUVEAU** le Secrétariat général de l'OUA à instaurer une coopération étroite avec le Centre ;
6. **LANCE UN APPEL PRESSANT** aux Etats membres et à la communauté internationale pour qu'ils soutiennent le Centre en y contribuant financièrement ou en l'assistant de toute autre manière susceptible de concourir à la promotion de ses activités et à son efficacité ;
7. **DEMANDE** au Secrétaire général de lui faire rapport à sa 36^{ème} session ordinaire.